

Demande d'expérimentation ATD Quart Monde :  
**Territoires zéro chômeur de longue durée**

**Annexe n° 3 - synthèse**

***Étude macro-économique***  
***sur le coût de la privation durable d'emploi***

4 mars 2015

## Table des matières

<b>1. Objectif.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Démarche.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Statut du document.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Public cible.....</b>	<b>4</b>
<b>5. Dépenses et manque à gagner pour la collectivité publique.....</b>	<b>4</b>
Tableau de synthèse.....	5
5.1. Tableau 1 : Dépenses publiques – coûts directs – dépenses ciblées pour l'emploi.....	7
5.2. Tableau 2 : Dépenses publiques – coûts directs – dépenses sociales.....	8
5.3. Tableau 3 : Dépenses publiques – coûts indirects.....	9
5.4. Tableau 4 : Manques à gagner en impôts et cotisations sociales.....	9
<b>6. Répartition par financeur du coût de la privation durable d'emploi – tableaux par financeurs.....</b>	<b>10</b>
Tableau de synthèse.....	10
6.1. Tableau 1 : coûts pour l'Etat.....	11
6.2. Tableau 2 : coûts pour Pôle emploi.....	13
6.3. Tableau 3 : coûts pour le Conseil général.....	13
6.4. Tableau 4 : coûts pour la Commune.....	14
6.5. Tableau 5 : coûts pour le Conseil régional.....	14
6.6. Tableau 6 : coûts pour la Sécurité sociale.....	15
6.7. Tableau 7 : coûts pour les organismes privés complémentaires.....	15

## 1. Objectif

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un projet d'expérimentation dont l'objectif est de démontrer, sur quelques territoires pilotes, comment la réaffectation des coûts directs, indirects et induits par la précarité et le chômage d'exclusion peut permettre le financement d'emplois en CDI, à temps choisi, pour l'ensemble des personnes concernées, sans supplément de dépenses budgétaires à la charge de la collectivité<sup>1</sup>.

Cette démonstration expérimentale reposera sur trois constats concernant les victimes de la privation d'emploi et une condition concernant le territoire expérimental :

- Premier constat : personne n'est inemployable, comme nous l'apprend l'expérience de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), pour peu que l'emploi soit adapté avec soin à chacun ;
- Deuxième constat : ce n'est pas le travail qui manque, du moins si nous acceptons tous les travaux utiles, au-delà de leur solvabilité immédiate ;

Pour pouvoir faire cette expérimentation, il nous reste donc à exposer le troisième constat, qui fait l'objet du présent document : **l'argent ne manque pas et il peut assurer largement le financement de l'emploi, même modeste, à proportion des besoins d'emploi de la population**, de sorte que l'emploi soit vraiment vécu par celle-ci comme un droit accessible à tous.

Resteront alors deux points essentiels, conditions de possibilité de l'expérimentation :

- que les pouvoirs publics acceptent de créer le cadre légal permettant, à titre expérimental, la réaffectation des coûts de la privation d'emploi au financement de l'emploi ;
- que des territoires expérimentaux soient suffisamment solidaires et responsables pour engager une telle démonstration.

L'objectif de la présente étude est donc de détailler un coût de la privation d'emploi, payé actuellement par la collectivité publique prise dans son ensemble, et montrer comment ce coût peut être transféré, « recyclé » pour financer l'emploi et ré-inclure dans l'emploi tous ceux qui le désirent.

## 2. Démarche

La démarche de la présente étude consiste à :

- Fixer un public cible : les personnes a priori concernées par le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- Déterminer ce que deviendraient différentes dépenses et manques à gagner, pour la collectivité publique considérée dans sa globalité, si le projet s'appliquait à l'ensemble du territoire français et que l'ensemble du public cible faisait le choix de reprendre un emploi à temps plein dans le cadre de celui-ci (donc payé au SMIC) ;
- Établir en conséquence, l'unité de financement que l'on peut transférer pour produire l'emploi.

Le calcul est fait sur la base des chiffres au 31 décembre 2013. Lorsque nous ne disposons pas de ces chiffres, ils sont extrapolés à partir de données antérieures.

### À noter

Considérer la collectivité publique dans sa globalité signifie raisonner « entreprise France », c'est-à-dire globaliser les dépenses et manques à gagner pour l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les caisses de sécurité sociale. Par exemple, une dépense de l'État servant à alimenter les caisses de sécurité sociale ne sera pas comptabilisée, car elle est neutre au niveau de « l'entreprise France ».

<sup>1</sup> Pour une présentation détaillée de ce projet, cf. « Territoires zéro chômeur de longue durée, présentation d'un projet d'expérimentation locale ».

### 3. Statut du document

Le présent document est un document de travail. Certains points demanderaient à être précisés ou complétés mais le Mouvement ATD Quart Monde, limité par les données auxquelles il a accès, ne peut à ce stade affiner davantage son contenu.

Il a cependant fait le choix de le diffuser :

- parce que, malgré ses limites, ce document apporte des ordres de grandeur suffisamment significatifs pour étayer la démarche du projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- pour que des personnes ou institutions disposant de données plus précises puissent réagir et en affiner le contenu.

### 4. Public cible

L'objet du projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » est d'offrir un cadre permettant à toutes les personnes, durablement privées d'un emploi stable et en situation de pauvreté, d'accéder à un emploi en CDI à temps choisi. Ce sont donc la précarité et le chômage d'exclusion qui sont visés.

C'est pourquoi, dans le cadre de la présente étude, le public pris en compte est composé des demandeurs d'emploi non indemnisables par l'assurance chômage de catégories A, B ou C<sup>2</sup>, soit **2 334 116 personnes et 39,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi**<sup>3</sup>.

#### À noter

le public cible pris en compte ici peut être sensiblement différent de celui qui apparaîtra lors de l'expérimentation de terrain : celle-ci peut révéler que certaines catégories de personnes non prises en compte dans l'étude souhaitent intégrer le projet. Par exemple :

- des chômeurs indemnisés par l'assurance-chômage en dessous du SMIC net,
- des allocataires du RSA non inscrits comme demandeurs d'emploi,
- des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni demandeurs d'emploi.

On fait l'hypothèse que cet écart au niveau du public cible ne modifiera pas fondamentalement les résultats de l'étude. **Cette hypothèse demanderait cependant à être vérifiée**, c'est pourquoi il est envisagé de conduire dans les prochains mois, sur un territoire expérimental, une étude micro-économique permettant d'évaluer auprès du public potentiel du projet le coût effectif du chômage d'exclusion pour la collectivité.

### 5. Dépenses et manque à gagner pour la collectivité publique

La présente étude chiffre les conséquences financières suivantes de la précarité et du chômage d'exclusion :

- **Dépenses publiques :**

---

2 Les catégories :

- D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

ne sont pas prises en compte, les personnes concernées étant déjà, soit en emploi, soit engagées dans une démarche de projet professionnel, soit non disponibles pour travailler immédiatement (maladie...).

3 Source : DARES, février 2014, « Caractéristiques des demandeurs d'emploi selon l'indemnisation ». Les chiffres fournis sont au 30 septembre 2012 : 2 153 700 demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C non indemnisables par l'assurance chômage sur un total de demandeurs d'emploi de 5 435 100 (source : Pôle emploi / DARES, juillet 2014, « séries mensuelles nationales cvs-cjo »), soit 39,6 %. Le nombre total de demandeurs d'emploi étant à fin décembre 2013 de 5 890 400, on obtient, en appliquant le même ratio, une estimation de 2 334 116 demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C non indemnisables par l'assurance chômage en décembre 2013.

- coûts directs : dépenses qui peuvent être directement reliées à la privation d'emploi du public cible :
  - dépenses ciblées pour l'emploi (Indemnités chômage, fonctionnement de Pôle emploi...)
  - dépenses sociales (RSA, AAH, APL...)
- coûts indirects : dépenses induites par les conséquences sociales du chômage dans les domaines du logement, de la santé, de la sécurité, de la protection de l'enfance...
- **Manques à gagner en impôts et cotisations sociales**

Le total de ces dépenses et manques à gagner représente ce que la société consacre aujourd'hui aux personnes en situation de précarité ou de chômage d'exclusion et qu'elle pourrait utilement rediriger vers le financement d'emplois pour celles-ci.

### Tableau de synthèse

	Montant (milliards d'€)
<b>Coûts directs</b>	
Dépenses ciblées pour l'emploi (Tableau 1)	6,79
Dépenses sociales (Tableau 2)	9,52
<b>Coûts indirects (Tableau 3)</b>	7,16
<b>Manques à gagner en impôts et cotisations sociales (Tableau 4)</b>	12,63
<b>TOTAL</b>	<b>36,11</b>

<b>Nombre de personnes concernées (public cible)</b>	2 334 116
<b>TOTAL par personne (en €)</b>	<b>15 470</b>

**NB :**

- 1) Le parti pris de l'étude étant, en cas d'absence de données suffisamment précises, de choisir les cas les plus défavorables ou de faire des hypothèses a minima, **les chiffres ci-dessus sont certainement sous-estimés**, d'autant que :
  - a) fautes de données récentes, certains chiffres sont assez anciens (par exemple les dépenses de formation datent de 2011). Or, le nombre de demandeurs d'emploi ayant très sensiblement augmenté depuis, il est probable que les dépenses correspondantes aient augmenté, même si on ne peut en être certain, les budgets n'évoluant pas nécessairement à proportion des besoins.
  - b) n'ont pas été pris en compte certains coûts et manques à gagner complexes à évaluer, tels que :
    - les économies pour la collectivité en prestations familiales sous conditions de ressources (prestation d'accueil du jeune enfant, allocation de rentrée scolaire, complément familial...), du fait du gain de pouvoir d'achat entraîné par la reprise d'emploi : seules les aides au logement ont été prises en compte ;
    - certaines économies en réductions tarifaires mises en place par certaines collectivités territoriales et liées au quotient familial ou au statut de demandeur d'emploi ou d'allocataires de minima sociaux (centre de loisirs, piscine, médiathèque, transports<sup>4</sup>...). Seules celles portant sur la restauration scolaire sont prises en compte dans l'étude :
    - le manque à gagner en impôt sur le revenu, pour les personnes que la reprise d'emploi à plein temps au SMIC rendrait imposables.
- 2) L'étude n'évalue pas les **retombées économiques positives pour les entreprises**. Celles-ci sont néanmoins réelles et montrent l'intérêt du projet pour la dynamique économique. Il s'agit bien sûr d'abord du surcroît de consommation engendré par l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes concernées, mais aussi, par exemple des économies réalisées par les entreprises qui accordent des tarifs sociaux sous conditions de ressources ou de statut à leurs clients (EDF, GDF-Suez, Orange...).

---

4 Par exemple :

- la carte Actuël financée par le Conseil régional de Bretagne qui offre 75 % de réduction sur les TER aux allocataires de minima sociaux et demandeurs d'emploi faiblement indemnisés.
- La gratuité ou les réductions sur les transports en commun de certaines villes comme Rennes.

### 5.1. Tableau 1 : Dépenses publiques – coûts directs – dépenses ciblées pour l'emploi

Il présente, pour chaque poste de dépense :

- le montant total de la dépense à l'échelle du pays,
- le public concerné,
- le facteur à appliquer, s'il y a lieu, pour rapporter cette dépense au public cible,
- le montant de la dépense publique pour le public cible.

	Poste Budgétaire	Financeur	Dépense totale (millions d'€)	Public concerné	Facteur à appliquer	Dépense pour le public cible (millions d'€)
1.1	Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	Fonds de solidarité	2 484	Chômeurs indemnisés en fin de droits à l'assurance chômage	89,2%	2 215
1.2	Insertion par l'Activité Économique (IAE)	État	234	Personnes en difficulté d'accès à l'emploi	0,0%	0
1.3	Pôle emploi (intervention, fonctionnement et investissement)	État et UNEDIC essentiellement	4 980	Tous demandeurs d'emploi	59,4%	2 958
1.4	CUI-CAE	État	1 808	Personnes en difficulté d'accès à l'emploi	0,0%	0
1.5	CUI-CIE	État	135	Idem	0,0%	0
1.6	Emplois d'avenir	État	1 246	Jeunes peu ou pas qualifiés en difficulté d'insertion professionnelle	0,0%	0
1.7	Allocation CIVIS	État	51	Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle	100,0%	51
1.8	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)	État	22	Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle	100,0%	22
1.9	Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Conseils généraux essentiellement	28	Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle	50,0%	14
1.10	Écoles de la 2ème chance	État, Acsé, FSE, Collectivités locales et entreprises essentiellement	72	Jeunes de 16 à 26 ans sans qualification ni diplôme	50,0%	36
1.11	Etablissement Public d'Insertion et de Défense (EPIDe)	État essentiellement	86	Jeunes de 18 à 25 ans sans diplôme, sans qualification ou en voie de marginalisation	100,0%	86
1.12	Missions locales et Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation	État, Régions, EPCI et Communes principalement	530	Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale	10,0%	53
1.13	Maisons de l'emploi	État, communes et EPCI essentiellement	65	Tous demandeurs d'emploi	10,0%	7
1.14	Formation des demandeurs d'emploi (fonctionnement et rémunération)	État et Régions	3 297	Tous demandeurs d'emploi	39,6%	1 306
1.15	Mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées	État	337	Travailleurs reconnus handicapés	0,0%	0
1.16	Allocation Équivalent Retraite (AER) et Allocation Transitoire de Solidarité (ATS)	État et Fonds de Solidarité	145	Demandeurs d'emploi n'ayant pas atteint l'âge de la retraite mais justifiant des trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein	3,6%	5
1.17	Allocation temporaire d'attente	Etat	39	Demandeurs d'asile inscrits en tant que demandeurs d'emploi et dont les revenus sont inférieurs au montant forfaitaire servant de base au calcul du RSA	100,0%	39
<b>Total dépenses ciblées pour l'emploi</b>						<b>6 792</b>

NB : dans le tableau ci-dessus, l'ensemble des chiffres de la colonne « dépense totale » qui concernent les dépenses de l'État sont issus de l'annexe au projet de loi de finances 2014 « Projets annuels de performances – Travail et emploi ».

## 5.2. Tableau 2 : Dépenses publiques – coûts directs – dépenses sociales

Ce tableau rassemble les principales dépenses sociales découlant de la privation d'emploi des personnes appartenant au public cible. Il comporte les mêmes colonnes que le tableau précédent.

	Poste Budgétaire	Financeur	Dépense totale (millions d'€)	Public concerné	Facteur à appliquer	Dépense publique pour le public cible (millions d'€)
2.1	RSA (socle et part CG du RSA activité + fonds d'insertion)	Conseil général	8 127	Ménages allocataires du RSA dont les revenus sont inférieurs au RSA socle	45,8%	3 718
2.2	Prime de Noël	FNSA	476	Ménages allocataires du RSA, de l'ASS, de l'AER ou de l'ATS	37,6%	179
2.3	Aide sociale aux personnes handicapées	Conseil général	6 365	Personnes handicapées	0,0%	0
2.4	Allocation adultes handicapés (AAH)	Etat	8 390	Personnes handicapées ayant droit à l'AAH	2,2%	186
2.5	Aides au logement	État, régimes de prestations familiales et cotisations employeurs	17 014	Ménages à faibles revenus	Sans objet	3 594
2.6	Fonds de solidarité logement (FSL) – maintien dans le logement et factures de fluides	Conseil général, CAF, bailleurs sociaux, fournisseurs de fluides (électricité, eau, tél)	303	Ménages à faibles revenus	50,0%	152
2.7	Mesures hébergement (Hébergement d'urgence, CHRS...)	État	1 244	Personnes en difficulté d'accès au logement	20,0%	249
2.8	Aides facultatives des CCAS et CIAS	Communes et Communautés de communes	367	Ménages à faibles revenus	54,0%	198
2.9	Aides facultatives des départements	Conseils généraux	954	Ménages à faibles revenus	54,0%	515
2.10	Réductions sur la restauration scolaire en fonction du quotient familial	Communes	inconnu	Ménages à faibles revenus	Sans objet	72
2.11	Aides financières des CAF et MSA	CAF et MSA	670	Ménages à faibles revenus	54,0%	362
2.12	CMU de base	Sécurité sociale	6 000	Ménages à faibles revenus non affiliés à un régime obligatoire d'assurance-maladie	0,0%	0
2.13	CMU complémentaire et Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)	Fonds CMU (organismes d'assurance complémentaire santé)	2 097	Ménages à faibles revenus	14,1%	296
	<b>Total dépenses sociales</b>					<b>9 520</b>



### 5.3. Tableau 3 : Dépenses publiques – coûts indirects

Ce tableau rassemble les dépenses indirectes liées à certaines conséquences sociales et sociétales de la privation d'emploi, manifestes aux yeux des acteurs de terrain et pour partie confirmées par des études.

**NB** : Du fait de l'approche très globale de ces dépenses et de l'insuffisance d'études suffisamment fines, la marge d'erreur est importante, ces chiffres pouvant tout au plus donner un ordre de grandeur des coûts concernés.

	Poste Budgétaire	Financeur	Dépense totale (millions d'€)	Public concerné	Facteur à appliquer	Dépense pour le public cible (millions d'€)
3.1	Délinquance	État et collectivités territoriales	14 616	Auteurs de délits	20,00%	2 923
3.2	Aide sociale à l'enfance (placements et mesures éducatives)	Conseil général	6 327	Enfants en difficulté sociale	25,00%	1 582
3.3	Maladie	Caisses d'assurance-maladie	223 249	Personnes malades	0,72%	1 603
3.4	Protection sociale assurée par les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	État, collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale	3 375	Personnes en risque « emploi » ou « pauvreté et exclusion »	sans objet	955
3.5	Echec scolaire	État	2 009	Élèves en échec scolaire	5,00%	100
<b>Total coûts indirects</b>						<b>7 164</b>

### 5.4. Tableau 4 : Manques à gagner en impôts et cotisations sociales

Ces manques à gagner sont dus principalement aux exonérations fiscales (taxe d'habitation, redevance télé) dont bénéficie une partie du public cible, à sa consommation réduite impactant les recettes de TVA, et à sa participation moindre à la CSG, à la CRDS et aux cotisations sociales liées au statut de salarié.

	Poste budgétaire	Institution ou organisme concerné	Manque à gagner pour le public cible de l'étude (millions d'€)
4.1	Taxe d'habitation et redevance télé	État	464
4.2	TVA	État	1 122
4.3	CSG et CRDS	Administrations de sécurité sociale	3 181
4.4	Cotisations sociales sur les bas salaires non exonérées	Caisses de sécurité sociale et État	7 865
<b>Total Manques à gagner</b>			<b>12 632</b>

## 6. Répartition par financeur du coût de la privation durable d'emploi – tableaux par financeurs

### Tableau de synthèse

Financier	Montants en € (par personne et par an)	Pourcentages
Etat	5 644	36,7%
Pôle emploi	3 071	20,0%
Conseil général	2 645	17,2%
Conseil régional	236	1,5%
Communes	236	1,5%
Sécurité sociale	2 511	16,3%
Organismes privés complémentaires	1 044	6,8%
<b>Total</b>	<b>15 387</b>	<b>100,0%</b>

Ce tableau de synthèse de la ventilation par financeur du coût du chômage de longue durée, montre l'importance de l'État comme contributeur à l'effort national de solidarité envers le public victime de ce fléau social. A lui seul, c'est selon notre étude 36,7 % de la facture qu'il acquitte, et c'est donc dans cette même proportion qu'il devrait pouvoir contribuer à la résorption du chômage de longue durée.

De leur côté, Pôle emploi, les Conseils généraux et la Sécurité sociale, contribuent ensemble à hauteur de 52,8 %, répartis en trois parts presque égales (entre 15 et 20 %).

Enfin, les Régions et Communes (ainsi que leurs intercommunalités) apparaissent au final comme de faibles contributeurs, avec environ 1,5 % des dépenses chacune.

**NB** : le montant total ci-dessus est légèrement inférieur à celui qui figure dans le tableau de synthèse 5 page 5 (15 470 €), du fait que, comme indiqué dans les tableaux du chapitre Erreur : source de la référence non trouvée, les coûts induits pour certains financeurs ne sont pas pris en compte dans la répartition par financeur.

### 6.1. Tableau 1 : coûts pour l'Etat

Nature des coûts	Intitulé de la dépense et n° de prog	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par chômeur salarié
Coûts directs - Dépenses ciblées emploi	1.7 Allocations CIVIS - prog 102	50,52	50,52	100%	21,64
	1.8 Fonds d'insertion professionnelle des jeunes - prog 102	22,20	22,20	100%	9,51
	1.10 Ecoles de la deuxième chance - prog 102	36,00	11,16	31%	4,78
	1.11 Etablissement public d'insertion de la défense – prog 102 et 147	86,40	67,16	78%	28,77
	1.12 Missions locales et PAIO - prog 102	53,00	20,09	38%	8,61
	1.13 Maisons de l'emploi – prog 102 et autres	6,55	3,86	59%	1,65
	1.14 Formation des demandeurs d'emploi	1305,41	352,44	27%	151,00
	1.16 Allocation équivalent retraite (AER) et Allocation transitoire de solidarité (ATS)	5,26	5,26	100%	2,25
	1.17 Allocation temporaire d'attente (ATA)	38,53	38,53	100%	16,51
<b>Sous total A</b>					<b>245 €</b>
Coûts directs – Dépenses sociales	2.2 Prime de Noël	178,98	178,98	100%	76,68
	2.4 Allocation adultes handicapés	186,26	186,26	100%	79,80
	2.5 Aides au logement	3594,00	3594,00	100%	1539,77
	2.7 Mesures hébergement (CHRS, hébergement d'urgence...)	188,98	188,98	100%	80,96
	2.7 aide au logement temporaire	15,68	7,84	50%	3,36
	2.7 résidences sociales	14,02	14,02	100%	6,01
	2.7 maisons-relais/pensions de famille – prog 177	16,08	16,08	100%	6,89
	2.7 Intermédiation locative – prog 177	14,02	14,02	100%	6,01
	2.13 CMU-C et allocation complémentaire de santé (ACS)	295,68	295,68	100%	126,68
<b>Sous total B</b>					<b>1 926 €</b>
<b>Total coûts directs (A+B)</b>			<b>2 171 €</b>		

Nature des coûts	Intitulé de la dépense et n° de prog	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par chômeur salarié
Coûts indirects	3.1 Justice judiciaire - prog 166	321,83	321,83	100,0%	137,88
	3.1 Administration pénitentiaire - prog 107	569,96	569,96	100,0%	244,19
	3.1 Protection judiciaire de la jeunesse - prog 182	157,05	157,05	100,0%	67,29
	3.1 Accès au droit et à la justice – prog 101	31,21	31,21	100,0%	13,37
	3.1 conduite et pilotage de la justice – prog 310	60,82	60,82	100,0%	26,06
	3.1 Gendarmerie nationale – prog 152	650,84	650,84	100,0%	278,84
	3.1 Police nationale – prog 176	731,44	731,44	100,0%	313,37
	3.1 Fraude aux prestations sociales	400,00	400,00	100,0%	171,37
	3.3 Maladie	160335,00	62,43	0,04%	26,75
	3.4 ISBLSM	955,58	230,47	24,12%	98,74
	3.5 échec scolaire – prog 140 et 141	100,47	100,47	100,00%	43,04
<b>Total coûts indirects (C)</b>	<b>1 421 €</b>				
Manques à gagner	4.1 Exonération de la taxe d'habitation	199,00	199,00	100,00%	85,26
	4.1 Dégrèvement de la contribution à l'audiovisuel	265,00	265,00	100,00%	113,53
	4.3 Exonération de CSG et CRDS	3181,00	3181,00	100,00%	1362,83
	4.2 TVA	1122,00	1122,00	100,00%	480,70
	4.4 Cotisations sur les bas salaires	7865,00	22,81	0,29%	9,77
<b>Total manques à gagner (D)</b>	<b>2 052 €</b>				
<b>Coût total annuel pour l'État par chômeur salarié (A+B+C+D)</b>					<b>5 644 €</b>

## 6.2. Tableau 2 : coûts pour Pôle emploi

Nature des coûts	Intitulé de la dépense	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par chômeur salarié
coûts directs	1.1 Allocation spécifique de solidarité	2215,91	2215,91	100%	949,36
	1.3 Pole emploi	2958,12	2958,12	100%	1267,34
	1.12 Missions locales et PAIO	53,00	5,88	11,10%	2,52
	1.14 Formation des demandeurs d'emploi	1305,61	446,29	34,18%	191,20
Gain social et fiscal	4.4 Cotisations sur les bas salaires	7865,00	1541,54	19,60%	660,44
<b>Coût total annuel pour Pole emploi par chômeur salarié</b>					<b>3 071 €</b>

## 6.3. Tableau 3 : coûts pour le Conseil général

Nature des coûts	Intitulé de la dépense	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par personne
Coûts directs Dépenses ciblées emploi	1.9 Fonds d'aide aux jeunes	14,05	14,05	100,00%	6,02
	1.10 Ecoles de la deuxième chance	36,00	3,24	9,00%	1,39
	1.12 Missions locales et PAIO	53,00	2,76	5,20%	1,18
	1.13 Maisons de l'emploi	6,55	0,26	4,00%	0,11
<b>Sous total</b>					<b>9 €</b>
Coûts directs Dépenses sociales	2.1 Revenu de solidarité active (RSA) - RSA socle	3718,27	3718,27	100,00%	1593,01
	2.6 Fonds de solidarité logement	151,70	151,70	100,00%	64,99
	2.9 Aides facultatives des conseils généraux	515,16	515,16	100,00%	220,71
<b>Sous total</b>					<b>1 879 €</b>
Coûts indirects	3.2 aide sociale à l'enfance	1581,75	1581,75	100,00%	677,67
	3.4 ISBLSM	955,58	187,31	19,60%	80,25
<b>Sous total</b>					<b>758 €</b>
<b>Coût total annuel pour le Conseil général par chômeur salarié</b>					<b>2 645 €</b>

#### 6.4. Tableau 4 : coûts pour la Commune

Nature des coûts	Intitulé de la dépense	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par chômeur salarié
Coûts directs	1.10 Ecoles de la deuxième chance	36,00	3,60	10,00%	1,54
	1.12 Missions locales et PAIO	53,00	10,92	20,60%	4,68
	1.13 Maisons de l'emploi	6,55	1,57	24,00%	0,67
	2.8 Aides facultatives des CCAS et CIAS	198,42	198,42	100,00%	85,01
	2.10 Réductions sur la restauration scolaire en fonction du quotient familial	71,80	71,80	100,00%	30,76
<b>Sous total</b>					<b>123 €</b>
<b>Coûts indirects</b>	3.4 ISBLSM	955,58	264,18	27,65%	113,18
<b>Sous total</b>					<b>113 €</b>
<b>Coût total annuel pour la Commune par chômeur salarié</b>					<b>236 €</b>

#### 6.5. Tableau 5 : coûts pour le Conseil régional

Nature des coûts	Intitulé de la dépense	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par chômeur salarié
Coûts directs	1.10 Ecoles de la deuxième chance	36,00	12,60	35,00%	5,40
	1.12 Missions locales et PAIO	53,00	9,81	18,50%	4,20
	1.13 Maisons de l'emploi	6,55	0,26	4,00%	0,11
	1.14 Formation des demandeurs d'emploi	1305,61	463,32	35,49%	198,50
<b>Sous total</b>					<b>208 €</b>
<b>Coûts indirects</b>	3.4 ISBLSM	955,58	65,54	6,86%	28,08
<b>Coût total annuel pour le Conseil régional par chômeur salarié</b>					<b>236 €</b>

### 6.6. Tableau 6 : coûts pour la Sécurité sociale

Nature des coûts	Intitulé de la dépense	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par chômeur salarié
coûts directs	2.5 aide au logement temporaire (CNAF)	15,68	7,84	50,00%	3,36
	2.11 aide sociale des CAF et MSA (CNAF)	361,80	340,09	94,00%	145,70
coûts indirects	3.3 Maladie	1603,35	1296,91	80,89%	555,63
	3.4 ISBLSM	955,58	131,22	13,73%	56,22
Gain social et fiscal	4.4 Cotisations sur les bas salaires	7865,00	4085,08	51,94%	1750,16
<b>coût total annuel pour la Sécurité sociale par chômeur salarié</b>					<b>2 511 €</b>

### 6.7. Tableau 7 : coûts pour les organismes privés complémentaires

Nature des coûts	Intitulé de la dépense	Dépense totale pour le public cible	Montant pour ce financeur	% pour ce financeur	Montant par chômeur salarié
coûts indirects	3.3 Maladie	1603,35	221,88	13,84%	95,06
Gain social et fiscal	4.4 Cotisations sur les bas salaires	7865,00	2215,57	28,17%	949,21
<b>coût total annuel pour la Sécurité sociale par chômeur salarié</b>					<b>1 044 €</b>